LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT : ÇA NE FAIT PAS PARTIE DU TRAVAIL

NOUS, SOUSSIGNÉS, CITOYENNES ET CITOYENS DU CANADA, soumettons la motion suivante à la Chambre des communes :

La violence et le harcèlement sont une réalité quotidienne pour beaucoup trop de travailleuses et de travailleurs au Canada. Ces deux comportements peuvent être évités, et ni l'un ni l'autre ne devrait jamais être considéré comme faisant « partie du travail ». Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Canada d'aider à prévenir et à mettre fin à la violence et au harcèlement au travail en :

- Veillant à ce que les travailleuses et travailleurs puissent signaler en toute sécurité les cas de harcèlement et de violence par la mise en place de mesures pour protéger contre les représailles, y compris la protection des dénonciateurs.
- S'assurant que les agents de santé et de sécurité soient aussi efficaces que possible.

Cela signifie qu'un plus grand nombre d'agents doit être embauché et qu'ils reçoivent la formation rigoureuse dont ils ont besoin.

 Reconnaissant que la violence conjugale compte parmi les risques du lieu de travail. Cela permettra de sensibiliser la population sur le fait que les employeurs doivent effectuer des évaluations des risques en milieu de travail, de la formation et de la planification de la sécurité, et s'assurer de la mise en place de soutiens pour les travailleuses et travailleurs victimes de violence conjugale.

Nom	Signature	Code postal	Courriel	N° de téléphone cellulaire
		-	_	
		-	_	
		_		-
		_	_	
		_		
		-		-



